



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET RECUEIL DE CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE PERSONNES MINEURS

Dans le cadre des activités menées par le Secteur Jeunes Municipal d'Arbois, géré par la commune d'Arbois, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé par un encadrant ou un participant, et les animateurs ou la collectivité peuvent être amenés à diffuser les images ainsi captées. Le présent formulaire a pour objet de recueillir votre consentement ou votre absence de consentement.

Les mentions suivies d'un * sont obligatoires, de même, les questions suivies d'une case à cocher nécessite une réponse.

I – Consentement des représentants légaux (si le mineur est âgé de moins de 15 ans)

Je soussigné(e),

Référent 1 :

Référent 2 :

☐ **Consens** à ce que le Secteur Jeunes Municipal d'Arbois et / ou la commune d'Arbois, à des fins NON commerciales :

1) **Photographient** (Nom / Prénom du mineur)* sur tout support permettant sa conservation / ou indiquer les supports autorisés :

☐ Oui

☐ Non

Et **diffusent** les photographies prises de l'intéressé dans le cadre de :

Bulletin municipal « Arbois C'est Vous »	☐ Oui	☐ Non
Site web de la collectivité	☐ Oui	☐ Non
Facebook de la commune « Actualités Ville d'Arbois »	☐ Oui	☐ Non
Facebook du Secteur Jeunes « Secteurjeunes Arbois »	☐ Oui	☐ Non
Instagramm du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non
Boucle WhatsApp du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non
Les documents faisant la promotion du Secteur Jeunes Municipal (plaquette de présentation du service, communication sur les activités)	☐ Oui	☐ Non
Les documents de bilans, livres / souvenirs des activités	☐ Oui	☐ Non
Les bilans administratifs pour les financeurs du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non

2) **Filment** (Nom / Prénom du mineur)*
 sur tout support permettant sa conservation / ou
 indiquer les supports autorisés :

☐ Oui

☐ Non

Et **diffusent** les vidéos prises de l'intéressé dans le cadre de :

Site web de la collectivité	☐ Oui	☐ Non
Facebook de la commune « Actualités Ville d'Arbois »	☐ Oui	☐ Non
Facebook du Secteur Jeunes « Secteurjeunes Arbois »	☐ Oui	☐ Non
Instagramm du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non
Boucle WhatsApp du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non
Les documents faisant la promotion du Secteur Jeunes Municipal (plaquette ou film de présentation du service, communication sur les activités)	☐ Oui	☐ Non
Les supports de bilans, films souvenirs des activités	☐ Oui	☐ Non
Les bilans administratifs pour les financeurs du Secteur Jeunes	☐ Oui	☐ Non

La présente autorisation est consentie pour les prises de vue au titre de l'année scolaire 2026 / 2027 (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027).

☐ **Ne consens pas** à ce que **le secteur Jeunes d'Arbois et la Commune d'Arbois** photographient ou filment (Nom et Prénom du mineur)*
 et diffusent son image.

☐ J'ai lu et accepté les informations disponibles ci-dessous quant à mes droits au regard de la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Fait à *, le *

Signature*:

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Mineur

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET RECUEIL DE CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE PERSONNES MINEURS

Utilisation de vos données personnelles

La commune d'Arbois, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement n'est licite que dans la mesure où vous avez consenti au traitement de ces données à caractère personnel, pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au a) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Les données renseignées par vos soins dans le présent document sont nécessaires pour formaliser votre autorisation et votre consentement à ce que votre image ou celle de votre enfant soit captée et/ou diffusée. Les données à caractère personnel objet de la présente autorisation sont conservées par le responsable de traitement pendant deux ans.

Elles sont destinées exclusivement aux animateurs du Secteur Jeunes, la Directrice Générale des Services, la Directrice du Pôle Ressources (volet juridique), l'adjointe en charge de l'Education et la Jeunesse et le Trésor Public. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Vos droits

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à Secteur Jeunes Municipal d'Arbois - Commune d'Arbois – 10 Rue de l'Hôtel de Ville – 39600 ARBOIS ou secteurjeunes@arbois.fr.

Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité via le formulaire de contact suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rqpd.aspx>

Feuillet à conserver par l'administré